

Dates d'entrée en vigueur de certains articles de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (PL 40)¹

| DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR | ARTICLES |
|--|---|
| 8 février 2020 (date de la sanction) | |
| Ajout d'un membre au comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (celui-ci passe de 9 à 10 membres, ce qui permet d'inclure au moins un enseignant à l'éducation préscolaire) | 148 par. 1 |
| Élargissement de la mission du comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement pour y inclure l'éducation préscolaire | 150 |
| Ajout de la copropriété aux modes légaux permettant aux cégeps d'acquérir, de posséder, de louer, de détenir, d'administrer ou d'aliéner des biens (sur autorisation du ministre) | 184 |
| Abrogation des articles concernant les fonds requis pour l'amortissement de capital et le paiement des intérêts des obligations du Comité de gestion de la taxe scolaire de Montréal | 134 |
| 15 juin 2020 (CSS francophones) – 5 novembre 2020 (CSS anglophones) | |
| Modifications aux critères et modalités d'inscription à l'école ² | 1, 95, 97 par. 1 b) et par. 2, 103, 104, 110, 111 |
| Modification au processus de publication du projet éducatif d'une école | 22, 99 |
| Composition des CA et processus de désignation | 50 |
| Obligation de suivre la formation élaborée par le ministre à l'intention des membres des CA | 73 |
| Abolition du comité exécutif | 76 |
| Révision des fonctions des comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et des ressources humaines | 88 |
| Révision du rôle du directeur général (porte-parole du CSS et collaboration avec les municipalités) | 93 |
| Modification de l'énoncé de mission du CSS | 96 |
| Transmission aux parents ou aux membres du personnel, par le CSS, de tout document que le ministre leur adresse | 106 |
| Nouvelles fonctions du comité de parents | 84, 85, 102 |
| Obligation du CSS de transmettre au ministre les résultats des élèves aux épreuves uniques | 112, 114 |
| Obligation des établissements d'enseignement privés de transmettre au ministre les résultats des élèves aux épreuves uniques | 265 |

¹ Ce tableau présente les dates d'entrées en vigueur de certains articles modifiant la Loi sur l'instruction publique. Les dispositions transitoires ne sont pas incluses au présent tableau.

² Malgré l'entrée en vigueur des articles 1, 95, 110 et 111, les articles 4, 204, 239 et 240 de la Loi sur l'instruction publique continuent de s'appliquer, tels qu'ils se lisaient avant leur modification, aux fins de l'année scolaire 2020-2021.

| DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR | ARTICLES |
|--|--|
| 1^{er} juillet 2020 | |
| Reconnaissance de l'expertise essentielle en pédagogie de l'enseignant | 5 |
| Obligation de consulter l'enseignant et d'obtenir le consentement des parents sur la prolongation de la durée de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire | 33 |
| Possibilité, pour le CA, de déléguer certaines fonctions et certains pouvoirs au comité d'engagement pour la réussite des élèves | 65 par. 1 |
| Infrastructures : travaux de maintien d'actifs, terrains des municipalités, droit de préemption | 118 |
| Retrait des mentions relatives au cheminement spirituel et aux services complémentaires d'animation spirituelle et d'engagement communautaire | 2, 8, 109 |
| Abolition du comité sur les affaires religieuses | 151 |
| 1^{er} juillet 2020 (CSS francophones) – 1^{er} juillet 2021 (CSS anglophones) | |
| Institution du comité d'engagement pour la réussite des élèves | 91 |
| 1^{er} juillet 2020 (CSS francophones) – 5 novembre 2020 (CSS anglophones) | |
| Dispositions sur le partage de ressources et de services | 105 |
| 1^{er} août 2020 | |
| Transmission aux parents, par le directeur d'école, de tout document que le conseil d'établissement leur adresse | 31 |
| Modifications aux modalités de formation des conseils d'établissement, à leur fonctionnement ainsi qu'à leurs fonctions et pouvoirs | 10, 11 par. 1 et par. 2, 12, 13, 14, 15, 16 par. 1, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 26, 28, 29, 30, 36 par. 2, 37, 38 par. 1, 42, 43, 45 |
| 5 novembre 2020 | |
| Modification au processus de publication du projet éducatif d'un centre | 40 |
| Acquisition d'un immeuble et démembrement du droit de propriété | 117 par. 2 |
| 1^{er} juillet 2021 | |
| Reconnaissance de l'expertise professionnelle du personnel enseignant concernant l'attribution des résultats | 6 |
| Obligation, pour le directeur d'école, de s'assurer que chaque enseignant remplisse son obligation de formation continue | 34 par. 2 |
| Nouvelles modalités de révision d'un résultat d'évaluation | 32 par. 2, 44 par. 2, 138 |
| Obligation de formation continue pour l'enseignant (réseau public et réseau privé) | 7, 266 |